L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 22 numéro 43, 16 novembre 2007



Photo : Nicolas Bussière

Futures vedettes de la Ligue nationale ou pas, Christopher Moore, Cliff Tuyishime, Nathan Bridges et Rémi Desbiens auront maintenant la possibilité de jouer au hockey balle dans leurs cours d'éducation physique. Voir article en page 3.

Élections à la FFT

Fernand Denault sera réélu par acclamation

Une deuxième candidature a été soumise, mais sera vraisemblablement rejetée.

Nicolas Bussières

La date limite pour le dépôt des mises en candidature à la présidence de la Fédération franco-ténoise (FFT) s'étant terminé le 9 novembre, il est déjà acquis que l'actuel président de la FFT, Fernand Denault, sera réélu par acclamation.

C'est donc à un scénario identique à ceux de 2001, 2003 et 2005 que les délégués du réseau associatif assisteront lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la FFT qui aura lieu cette année les 24 et 25 novembre prochain à Yellowknife.

Deux candidatures ont pourtant été déposées avant la date limite, mais tout indique que celle du Franco-Ténois Martin Dubeau sera rejetée par le Comité de mise en candidature, faute d'un appui formel d'un membre du réseau associatif de la FFT comme stipulé dans ses statuts et règlements. Ne reste donc plus que la candidature de Fernand Denault qui, à première vue, semble en norme.

Martin Dubeau a entrepris des démarches le 8 novembre auprès de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) pour obtenir son appui et ainsi présenter une candidature conforme. L'AFCY, dont il a déjà été président, lui a refusé ce privilège. Il s'est alors tourné le lendemain vers la Garderie Plein Soleil et le Regroupement des parents francophones des TNO, encore une fois sans succès.

« Certainement le fait d'avoir été refusé par trois organismes pour simplement entrer dans le processus électoral et non pas pour être président en tant que tel m'inquiète », a déclaré un Martin Dubeau perplexe. Selon lui, un simple appui d'un membre ne l'aurait engagé en rien et aurait permis d'avoir un débat d'idées lors de l'AGA.

Il ajoute que les statuts et règlements de la FFT sont trop contraignants. « C'est l'absurdité de ce processus-là qui me frappe bien plus que le fait que des associations n'ont pas voulu appuyer ma candidature. [...] Il y a un processus électoral et ça devrait être ouvert à n'importe qui. Là, de la façon dont ça fonctionne, on empêche les gens de rentrer dans le processus », a dénoncé M. Dubeau.

Malgré cette kyrielle de refus, celui qui habite Yellowknife depuis sept ans a quand même décidé de déposer officiellement sa candidature au comité responsable. Il justifie cette démarche en disant que c'est une façon de montrer son réel intérêt dans le débat et que la communauté ne pourra pas lui reprocher de remettre des choses en question à la FFT sans vouloir s'impliquer concrètement. Il croit aussi sincèrement que le Comité pourrait retenir sa candidature même si tous les critères ne sont pas respectés. Cependant, selon les commentaires de Patrice Lapointe, du Comité de mise en candidature, les critères seront appliqués à la lettre.

De son côté, Fernand Denault a confirmé avoir réussi à obtenir l'appui officiel d'un organisme membre du réseau associatif pour sa candidature, mais il a refusé de dire lequel. L'actuel président

Élections
Suite en page 2

Élections

Suite de la page 1

a indiqué qu'il donnerait cette information seulement lorsque le Comité de mise en candidature aura terminé son rapport, ce qui devrait être fait d'ici quelques jours. Toujours dans le but de ne pas perturber le travail du Comité, M. Denault n'a pas voulu non plus donner ses premières réactions suite à son report à la présidence pour un quatrième mandat consécutif.

Trois organismes refusent

L'organisme sur lequel Martin Dubeau fondait le plus d'espoir pour obtenir un appui est l'AFCY. Le président Patrice Lapointe n'a pas voulu élaborer publiquement sur les raisons de ce refus. « Je ne serais pas correct envers Martin de dire ça en public », a-t-il d'abord stipulé.

« Nous avons des critères à l'AFCY quand nous avons à appuyer quelqu'un. Il y a pas mal de cas par cas. À chaque fois, il faut se poser la question : est-ce que nous voulons que ça devienne notre futur président et quel genre de président ça ferait? Suite à ça, nous faisons nos conclusions », a continué M. Lapointe, qui dit avoir consulté préalablement tous les membres de son conseil d'administration (CA) et qui avoue que la décision n'a pas été facile à prendre.

De plus, il n'était pas question à l'AFCY d'appuyer juste pour le plaisir d'appuyer. Le président explique que le processus d'appui perdrait beaucoup de crédibilité en procédant de la sorte et que l'Association enverrait un mauvais message à ses membres en appuyant n'importe qui. Par ailleurs, M. Lapointe a confirmé que l'AFCY avait aussi refusé d'appuyer la candidature d'une deuxième personne, mais n'a pas voulu en dire plus.

Le candidat exclu a accepté de soumettre à *L'Aquilon* le courriel qu'il a reçu du président Patrice Lapointe et qui explique plus en détail la décision de l'AFCY. « Selon nos observations, tu sembles intéressé à voir un processus démocratique, mais peu à devenir président. Tu as souvent mentionné vouloir rester loin de la politique alors que le poste en élection cette année est sans aucun doute notre poste le plus politique. Par ton travail, nous croyons en un conflit d'intérêts potentiel avec nos dossiers juridiques. Tu sais certainement attirer la sympathie, mais nous croyons aussi que tes démarches dans notre réseau ont également provoqué de nombreux déboires », peut-on notamment y lire. L'AFCY reproche aussi à Martin Dubeau de demander l'appui à une association à laquelle il refuse d'être un membre.

Bien que Martin Dubeau dit respecter la décision de l'AFCY, certains éléments de réponse le laissent plutôt songeur comme cette allusion à un possible conflit d'intérêts. Celui qui est présentement coordonnateur des programmes culturels en langue française au Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles dénonce ce réflexe automatique de faire planer un conflit d'intérêts lorsque quelqu'un travaille pour le gouvernement et assure que cet argument n'est pas justifié dans son cas vu ses fonctions. Il affirme aussi avoir eu des raisons valables pour retirer plus tôt cette année son membership à l'AFCY.

M. Dubeau dit comprendre que certaines personnes craignent qu'il crée des problèmes en allant plus loin dans le processus, mais il trouve cette réaction démesurée. « Je suis donc bien puissant pour que les gens pensent ça de moi, sourit-il. Pourtant, je suis un gars bien normal qui cherche juste à s'impliquer. Mais là, je me fais mettre des bâtons dans les roues ».

Du côté du Regroupement des parents francophones des TNO et de la Garderie Plein Soleil, on plaide que la requête de Martin Dubeau a été formulée de façon beaucoup trop précipitée, ce dernier demandant leur appui lors de la toute dernière journée de la période de mise en candidature.

« Nous n'avons pas eu assez de temps, de confier Sylvie Savoie, présidente du Regroupement des parents francophones. Il nous a appelé vers 15h [le 9 novembre]. On n'avait pas d'histoire et on ne se sentait pas à l'aise d'appuyer quelqu'un qu'on ne connaît pas vraiment. Tous les membres sont à Inuvik, Fort Smith et Hay River et j'ai juste pu en rejoindre une. C'était trop à la dernière minute », poursuit-elle.

« Il s'est vraiment pris à la dernière minute, renchérit Annie Lapierre, directrice de la Garderie Plein Soleil, qui s'est chargée du mieux qu'elle peut de faire part de la requête de M. Dubeau aux membres du CA. Elle aussi n'a pu rejoindre tout son monde.

La directrice ajoute que le contexte dans lequel se trouve le CA de la garderie n'a pas aidé non plus. « Les membres de notre CA sont tous nouveaux. Nous avons eu juste deux rencontres. Ils ne sont aucunement au courant des dossiers. Ils ne savent même pas qui est [le président de la FFT] Fernand Denault. Donc, c'est un peu difficile d'appuyer la candidature de quelqu'un quand tu ne connais aucun dossier », explique Mme Lapierre, qui précise que seule l'administratrice Laurence Pouliot était sur le CA l'an dernier.

Invité à justifier pourquoi il avait procédé si tardivement, Martin Dubeau avait cette réponse. « C'est vrai que je suis à la dernière minute, mais je voulais voir si d'autres personnes allaient se présenter. Je ne voulais pas me proposer à l'avance non plus pour éviter que quelqu'un d'intéressé laisse tomber en voyant ma candidature. Mais que je sois à la dernière minute ou pas, ça n'enlève en rien au fait que trois associations m'ont refusé et que tout le processus en place m'apparaît bizarre », a-t-il conclu.



Photo : Nicolas Bussière

Jamie Cannell et Abigail Guthrie, de l'école Allain St-Cyr, ont reçu leur dessin laminé suite au concours Drug Free Zone qu'ils ont remporté en octobre. C'est leur enseignante d'anglais Heather Bilodeau (en arrière à droite) qui leur avait suggéré de participer au concours le printemps dernier. Ils sont accompagnés de Nickie Gordon, du comité Drug Free Zone, et Carey McKiel, président de la Yellowknife Area Police Association. Un deuxième exemplaire de chaque cadre a été produit et sera affiché à l'école.



Nicolas Bussières

Cour d'appel

Plus d'un an et demi après le verdict de culpabilité rendu par la juge Marie Moreau contre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) pour infractions à sa *Loi sur les langues officielles* concernant l'offre de services en français, la saga judiciaire opposant la Fédération franco-ténoise (FFT), le GTNO et le gouvernement fédéral reprendra les 19, 20 et 21 novembre avec les présentations devant la Cour d'appel. Chaque jour, de 10 h à midi et de 14 h à 16 h, il sera possible d'entendre les plaidoyers des avocats des différentes parties dans le dossier au Palais de Justice de Yellowknife. Rappelons que le GTNO avait décidé au cours de l'été 2006 d'en appeler du jugement du 25 avril 2006 de la Cour suprême des TNO. Cette réouverture du procès a aussi été l'occasion pour la FFT de présenter un appel incident afin de revenir sur certains points ignorés lors du premier jugement.

« Harper est hypocrite »

Le député néo-démocrate de Western Arctic et critique en matière de souveraineté dans l'Arctique, Dennis Bevington, a qualifié le premier ministre Stephen Harper d'hypocrite suite à une promesse électorale non tenue d'obliger les navires étrangers à obtenir le consentement du Canada avant de naviguer dans les eaux de l'Arctique canadien. « Il faut tout simplement une décision du Cabinet pour effectuer ce changement. Le ministre qui en est responsable, Loyola Hearn, aurait dû présenter la question au Cabinet il y a des mois. Cette inaction démontre que les belles paroles des Conservateurs en ce qui concerne le Nord ne sont que de la poudre aux yeux », a déclaré Bevington, par voie de communiqué. Ce dernier est sidéré de voir que le système de trafic de l'Arctique demeure volontaire près de deux ans après que le Parti conservateur eut pris l'engagement de rendre le système obligatoire.

Villeneuve devra rembourser

L'ancien député de Tu Nedhe, Bobby Villeneuve, devra rembourser la somme totale de 76 874 $ pour des allocations tirées illégalement lors de la dernière législature a statué le Comité de gestion de l'Assemblée législative suite à une réunion tenue le 7 novembre dernier. Considérant le rapport émis en octobre par le Commissaire à l'éthique, Gerald Gerrand, qui reconnaissait des pratiques douteuses par l'ex-député, le Comité a jugé bon de recouvrer les montants versés en trop à Villeneuve à défaut de pouvoir porter la cause devant un tribunal administratif comme le recommandait le Commissaire. Villeneuve n'étant plus un député de l'Assemblée législative, il n'est donc pas possible selon le cadre actuel de la loi de procéder en ce sens, a déjà expliqué le président Paul Delorey. Ce dernier a indiqué qu'une indemnité transitoire de 29 000 $ que l'Assemblée devait à l'individu suite à son départ sera conservée pour compenser en partie. Delorey indique aussi que le Comité agira rapidement afin de récupérer le montant restant.

Projection en français

Un premier film francophone sera présenté le 16 novembre lors du Festival de films de Yellowknife avec la projection de *Sur la trace d'Igor Rizzi* du réalisateur Noel Mitrani. Le métrage qui a été décoré lors du Festival de films de Toronto en 2006 présente l'histoire d'un joueur de soccer de France déchu qui s'établit à Montréal dans le but de retrouver son amour perdu. Ce dernier est hanté par le regret de ne jamais avoir dit à sa bien-aimée à quel point il l'aimait. Pour gagner de l'argent, il accepte de tuer un certain Igor Rizzi. La projection contiendra des sous-titres en anglais et aura lieu au Northern United Place Auditorium dès 19 h 30.

Les Oilers font des heureux

Les élèves maintenant équipés pour jouer au hockey

La Fédération Sport North a remis pour plus de 4 000 $ en équipement de hockey balle à l'École Allain St-Cyr.

Nicolas Bussières

C'était Noël avant le temps à l'École Allain St-Cyr le 8 novembre. En effet, pas moins de 4 000 $ en équipement de hockey balle a été distribué par la Fédération Sport North sous le regard excité des élèves réunis dans la rotonde.

Vingt-quatre bâtons, 75 balles et rondelles en plastique, trois masques de gardiens, deux équipements de gardiens incluant plastron, jambières et gants ainsi que deux filets de hockey ont été généreusement offerts à l'école francophone des mains de Rob Meckling et Gail Nesbitts, représentants de la Fédération Sport North.

« Ce qu'on vous donne là, c'est l'équipement officiel du programme *Street Hockey* distribué partout au Canada et aux États-Unis », a déclaré M. Meckling, devant un public obnubilé. Et question de tester sans attendre la marchandise, un élève a été invité à revêtir un des deux équipements de gardien de but et plusieurs élèves ont eu la possibilité, à tour de rôle, de tenter de le déjouer. Inutile de dire qu'il régnait une ambiance de séries éliminatoires de la Coupe Stanley dans la rotonde de l'École Allain St-Cyr.

C'est suite à la visite de l'organisation des Oilers d'Edmonton, qui a tenu son camp d'entraînement des recrues à Yellowknife en début septembre, que trois ensembles complets d'équipement de hockey balle ont été remis à la communauté par la fondation du club de hockey. C'est Sport North qui a décidé que les écoles Allain St-Cyr et de Dettah profiteraient des équipements en question. Le troisième ensemble sera donné prochainement à une école située au sud du Grand lac des Esclaves.



Photo : Nicolas Bussière

Le gardien d'un jour Philip Careen se prépare à recevoir un lancer sous le regard attentif des autres élèves.

« Nous avons essayé de choisir des écoles qui avaient le plus de besoins », a confié Gail Nesbitts, coordonnatrice du marketing à Sport North.

Celle-ci a expliqué que le fait que l'École Allain St-Cyr n'ait pas de gymnase et ne bénéficie pas d'autant de ressources en terme d'équipements sportifs que la plupart des écoles à Yellowknife a pesé lourd dans la balance. « J'espère que ça pourra aider à établir une base solide », a-t-elle signalé.

Martin Deschênes, professeur d'éducation physique à Allain St-Cyr, était évidemment très heureux que l'école ait été choisie pour hériter de tout ce bel équipement. « Ça ne pouvait pas mieux tomber parce que c'était un des sports où nous n'avions pas d'équipement. Nous avons tout ce qu'il faut pour le volley-ball, le basket-ball, le badminton, le tennis, mais pas pour le hockey », a-t-il indiqué.

Rob Meckling a souligné qu'il en coûterait plus de 4 000 $ pour se procurer ces équipements à la pièce dans les magasins.

En plus de la récente donation d'équipements, mentionnons que la Fondation des Oilers d'Edmonton avait aussi déjà contribué un chèque de 15 000 $ à Sport North lors du camp d'entraînement de septembre. La Fédération a donné la moitié de ce montant à son programme KidSport et a gardé le restant de l'argent pour des infrastructures sportives.

Association des francophones de Fort Smith

Un renouveau au CA

L'AGA, témoin de la détermination de la relève.

Maxence Jaillet

Le mercredi 7 novembre, quatre nouvelles recrues ont été élues pour siéger sur le conseil d'administration (CA) de l'Association des francophones de Fort-Smith (AFFS) lors de son assemblée générale annuelle (AGA). Aux yeux de tous, ces décideuses forment une équipe dynamique et souriante, mais pour ceux qui vont plus loin, les qualités réunies par ce nouveau CA correspondent exactement au mandat éducatif et culturel que s'est fixé l'Association.

Au poste de la présidence, c'est Geneviève Coté qui a été acclamée à son grand étonnement. Une surprise non pas fondée sur le manque de candidat, mais plutôt qu'elle ait finalement accepté ce poste après que son nom ait été proposé. Cette étudiante à temps plein au Collège Aurora, a revendiqué ses capacités à motiver les gens et à faire évoluer les activités culturelles pour la communauté.

Pour des raisons d'emploi du temps, l'ancienne présidente de l'organisme francophone depuis trois mandats a décidé de prendre le poste de vice-présidente pour la prochaine année. Corinne Steed représente une véritable banque de ressources au niveau de l'organigramme associatif et constitue une solide continuité pour les directives de l'AFFS.

C'est Helen Lefebvre qui a été élue au poste de trésorière. Elle devient aussi troisième signataire avec la présidente et l'agente de développement. La monitrice de langue française à l'école primaire de la ville est ravie de cet engagement et se déclare motivée pour que l'Association et les jeunes de Fort Smith travaillent et se divertissent ensemble. Elle stipule toutefois qu'elle est une vraie ambassadrice de la langue française et qu'elle veut transmettre sa langue par sa culture.

La secrétaire et l'administratrice qui ont été élues sont respectivement Karen Zaidan et Laura Aubrey. L'élection de ces deux jeunes mères de famille a représenté peut-être l'étape la plus importante de ce renouveau administratif. En effet, c'est la première fois que deux parents d'enfants concernés par la mise en place d'une école francophone siègent sur le CA de l'organisme étant le plus apte à faire la différence face aux aléas de cette quête.

De l'avis du rapport de la présidente présenté lors de l'AGA, l'exercice financier 2006-2007, s'est bien déroulée. L'année en cours a débuté selon les attentes, mais comporte également de bonnes initiatives pour étendre la visibilité de l'Association et les partenariats avec d'autres institutions locales. Lors de la soirée, les priorités de l'année 2008-2009 ont été adoptées à l'unanimité et peuvent se récapituler ainsi : l'acquisition d'une école francophone, le maintien des programmes préscolaires et d'après-école, l'établissement des liens plus solides avec l'école primaire et secondaire, le maintien du camp d'été et des bonnes relations avec les partenaires et collaborateurs.

Ce sont finalement ces cinq jeunes femmes, avec l'appui de leur communauté et la collaboration efficace de France Dupéré, l'agente de développement depuis février 2007, qui vont faire évoluer le fait français au Sud du territoire. Cette énergie sera toutefois nécessaire pour établir le nouveau plan quinquennal de l'AFFS qui débutera en 2009.



Photo : Maxence Jaillet

Le nouveau CA de l'AFFS, Geneviève Coté, Karen Zaidan, Laura Aubrey avec son fils Leif, Helen Lefebvre et Corinne Steed.

Éditorial



Alain Bessette

Pas de débat?

Il semble que les jeux soient faits dans le dossier de présentation de candidatures à la présidence de la Fédération franco-ténoise. Un seul candidat, le président sortant, a réussi à obtenir l'appui d'un membre de la FFT pour proposer sa candidature et on se dirige donc vers une élection par acclamation.

Quelques remarques s'imposent.

Premièrement, je suis d'accord qu'il aurait été intéressant d'assister à un débat d'idées si plus d'un candidat s'était présenté. Mais comme le faisait remarquer le président de l'AFCY, le seul fait de désirer un débat n'est pas un facteur décisif pour appuyer une candidature. Le besoin de changement, la crédibilité des candidats ou le partage d'une vision commune doivent aussi être pris en considération. Ce sont certes des facteurs très subjectifs, mais il est difficile d'y échapper.

Deuxièmement, il est faux de prétendre que le simple fait d'être un employé du secteur public ou parapublic met en doute l'intégrité de candidats à représenter la Fédération. D'une part, plusieurs des représentants des membres lors des assemblées générales et les membres du conseil d'administration de la FFT sont issus de ce milieu. D'autre part, je peux nommer trois présidents et présidentes qui ont été à la tête de la FFT depuis que je suis dans le Nord, qui provenaient de ce milieu. Et tous se sont acquittés avec neutralité de leurs fonctions de représentation auprès des gouvernements durant leurs mandats.

Troisièmement, il serait également faux de croire que les exigences en terme de temps d'implication sont un facteur incontournable. Le président actuel, avec toutes ses qualités et ses défauts, dévoue effectivement beaucoup de son temps personnel pour bien remplir son rôle. Sa situation personnelle - il est à la retraite – joue en faveur d'une telle implication colossale. Cependant, on ne doit pas en déduire que seuls des retraités ou des chômeurs seraient les seuls à pouvoir se présenter comme président. Quand le temps manque, l'histoire de l'organisation démontre que la délégation de responsabilités entre les membres du conseil est tout aussi efficace pour assurer une bonne représentation.

Finalement, ce n'est pas parce qu'il n'y aura pas d'élection à la présidence que les orientations actuelles de l'organisme ne seront pas remises en question lors de l'AGA qui s'en vient. Si je ne m'abuse, l'an dernier a été fertile en débats de toutes sortes et ça démontre une bonne vitalité de l'organisme.

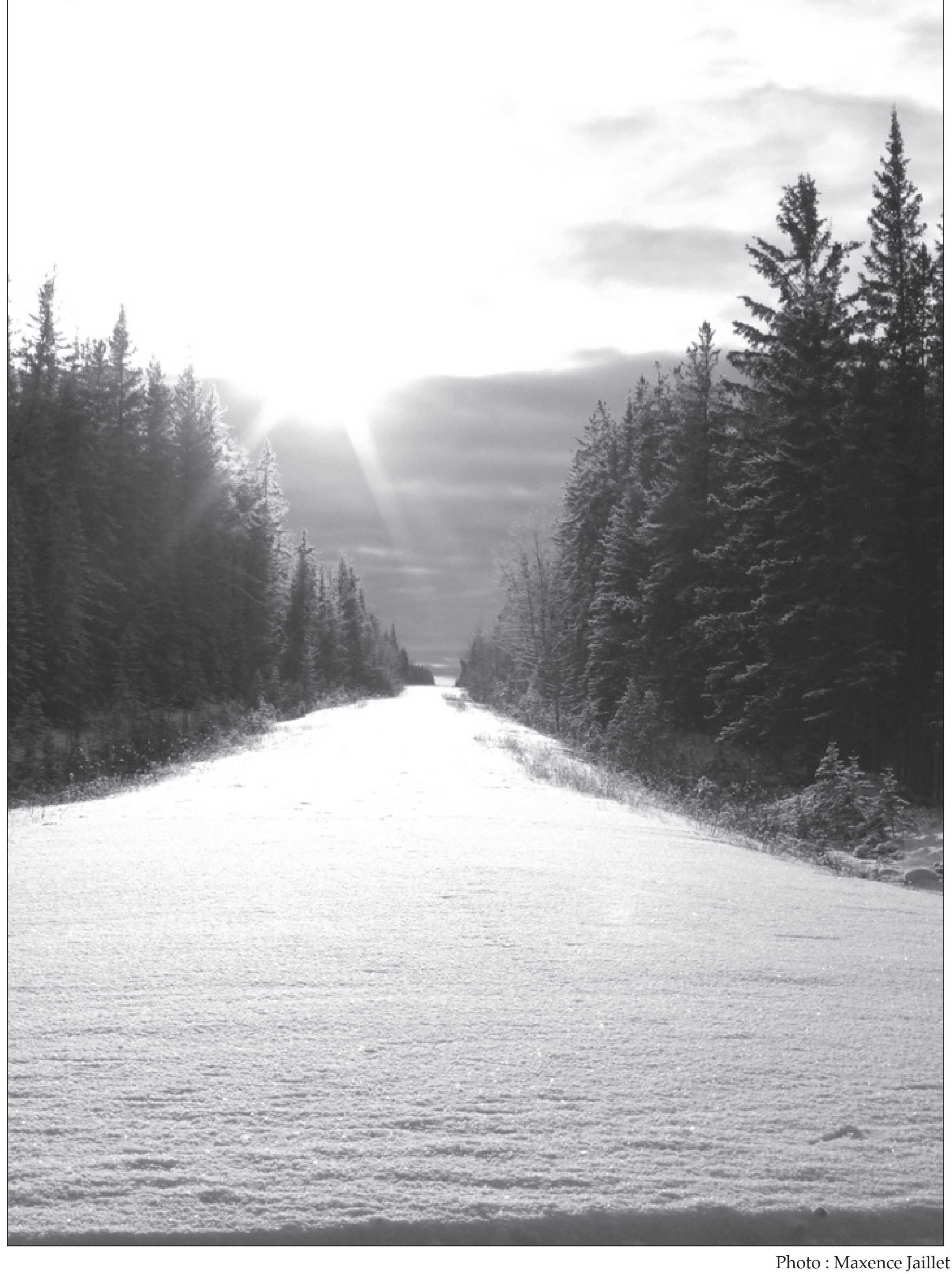


Photo : Maxence Jaillet

Parfois des chemins se croisent, certains sont damés, balisés et sécurisés, d'autres sont vierges, inconnus et peuvent être moins fiables. Il faut seulement choisir lesquels mènent vraiment à la lumière.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
C.P. 4612, Hay River, NT, X0E 0R0
Tél. : (867) 875-0117, Téléc.: (867) 874-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

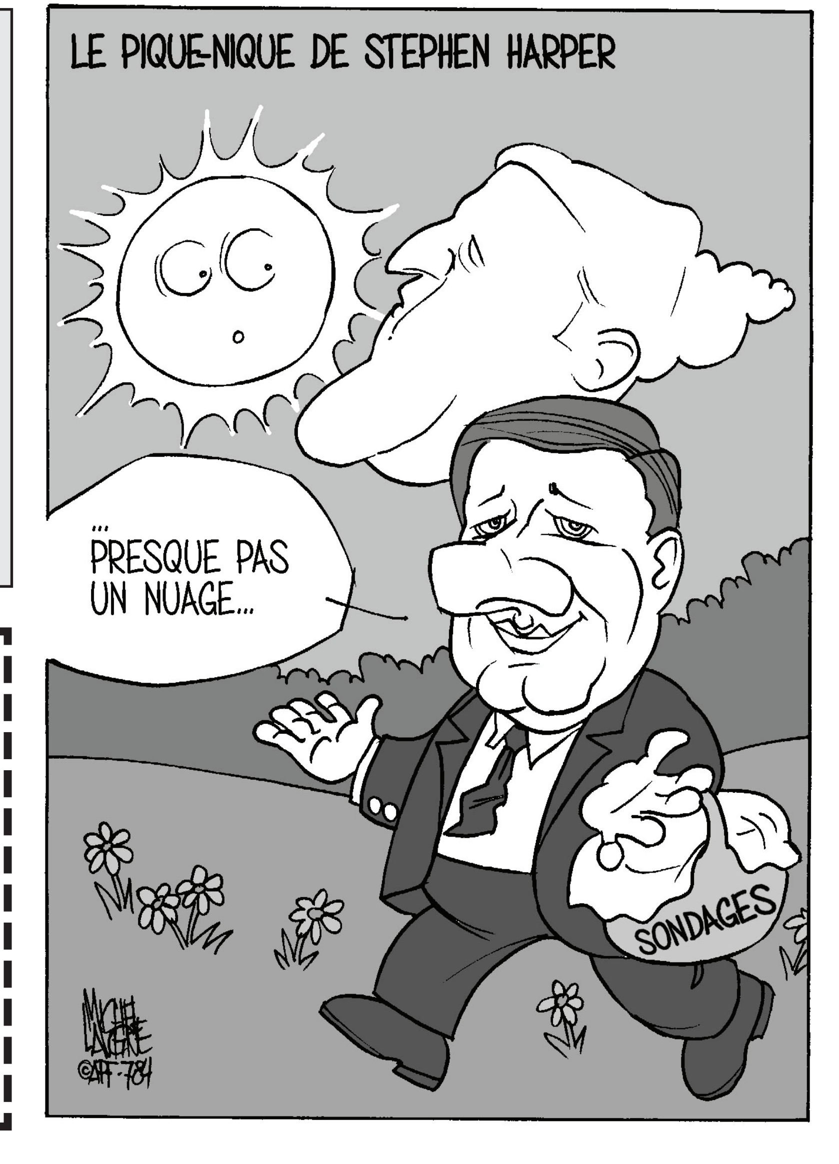
Rédacteur en chef : Alain Bessette **Correction d'épreuve :** Simon Lamoureux
Journalistes : Nicolas Bussières et Maxence Jaillet **Adjointe administrative :** France Benoît

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 750 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété des *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Entrevue avec Jackson Lafferty

« Nous continuons les consultations »

Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation n'a pas voulu se mouiller dans le dossier de l'agrandissement de l'École Allain St-Cyr.

Nicolas Bussières



Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Jackson Lafferty, n'a pas voulu dire clairement s'il était en faveur ou non de la phase II de l'agrandissement de l'École Allain St-Cyr lors d'une entrevue accordée avec *L'Aquilon* cette semaine.

En bon politicien, celui qui a hérité du portefeuille de l'Éducation le 19 octobre dernier s'est contenté de propos très généraux. Il n'a pas remis le projet en cause, mais il n'a pas dit non plus qu'il espérait que le projet soit mené à terme.

M. Lafferty a plutôt insisté sur l'importance de poursuivre le travail de consultation avec les autres parties impliquées. « Nous avons des discussions actuellement avec la communauté francophone et Patrimoine canadien pour déterminer les possibilités de partenariat », a-t-il commenté.

« Tout ce que je peux dire pour l'instant, c'est que nous continuons les consultations avec la communauté. C'est encore un travail de progression pour la phase II », a-t-il poursuivi.

Montrant déjà une certaine connaissance de ses dossiers, le ministre a souligné l'importance d'en arriver à une stratégie commune avec le milieu francophone, surtout avec la possibilité d'intégrer le concept de centre scolaire communautaire dans le projet qui prévoirait l'aménagement d'espaces supplémentaires pour offrir des services à la communauté.

Jackson Lafferty est revenu à plusieurs reprises également sur l'importance d'une entente avec le fédéral. « Nous devons partager avec Patrimoine Canadien pour voir quelle sorte d'option de partenariat sera proposée au gouvernement des TNO et nous agirons en conséquence », a-t-il soulevé.

Invité à commenter le dossier de l'agrandissement de l'École Boréale, M. Lafferty a mis carte sur table et prévenu que le dossier de l'École Allain St-Cyr devra être réglé auparavant. « Nous sommes heureux de voir la présence d'une école francophone à Hay River et son grand apport à la diversité culturelle de la communauté, mais, en même temps, une fois que les négociations avec Patrimoine canadien seront conclues, nous espérons entrer dans une négociation pour l'agrandissement de l'École Boréale », a-t-il déclaré.

Le nouveau ministre a aussi affirmé qu'il se ferait un devoir de rencontrer tous les représentants des commissions scolaires aux TNO, incluant la Commission scolaire francophone, au début de la prochaine année.

Par ailleurs, M. Lafferty n'a pas répondu directement s'il comptait garder les mêmes orientations et priorités en éducation que son prédécesseur Charles Dent. Toutefois, à la lueur de différents propos qu'il a tenus lors de la conversation, il ne faudra pas s'attendre à un changement de cap de sa part.

« Aller de l'avant »

En tant que ministre responsable des langues officielles, Jackson Lafferty a été invité à se prononcer sur le processus judiciaire qui oppose le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et la Fédération franco-ténoise (FFT). Rappelons que la juge Marie Moreau a reconnu le gouvernement territorial coupable d'infractions à sa propre *Loi sur les langues officielles* en 2006, verdict que le GTNO a porté en appel par la suite.

Le ministre n'a pas commenté ce dossier, mais s'est contenté de dire que le GTNO continue ses efforts dans ce domaine. « Nous voulons aller de l'avant pour des initiatives afin d'améliorer les services en français dans les communautés et les écoles. […] Il y a un appel en Cour, mais en même temps, nous devons aller de l'avant », a-t-il répété à maintes reprises.

M. Lafferty a donné l'exemple d'un projet pilote qui est à l'essai actuellement pour offrir une ligne téléphonique sans frais et un site Internet pour aider les francophones à être bien orientés à l'intérieur des services du gouvernement.

Le nouveau ministre a d'ailleurs conclu que le dossier des langues officielles constituera sa plus grande priorité, ainsi que celle du GTNO, au cours de cette 16e Législature. « Il faut mettre l'accent sur les langues officielles. C'est essentiel pour une culture nordique forte et vibrante aux TNO. […] Il faut préserver la langue, autant le français que les langues autochtones », a-t-il révélé.

Erratum

Dans l'édition du 9 novembre dernier, deux erreurs se sont glissées dans l'article sur l'Assemblée générale annuelle de l'AFCY. Premièrement, on aurait dû lire que c'est après six mois et demi d'opération que la somme de 102 256 $ a été dépensée. Il faut aussi noter que le nombre de membres à l'AFCY se chiffre actuellement à 166.

Vancouver 2010

Étape importante vers le rayonnement de la francophonie

Danny Joncas

OTTAWA – En devant assurer l'accueil des participants francophones aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver en 2010, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) s'est vu confier un mandat de taille. Le jeudi 20 septembre dernier, on lui donnait les moyens d'y parvenir alors que le gouvernement fédéral annonçait un investissement de 160 000 $ afin d'aider la FFCB à coordonner la mise en œuvre d'un plan d'action visant à accueillir la francophonie internationale à Vancouver.

C'est le nouveau secrétaire parlementaire pour les Langues officielles, le député Pierre Lemieux, qui était sur place pour faire cette annonce au nom de la ministre Josée Verner. Les fonds proviennent du Programme d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien.

« La FFCB, le COVAN, la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures et plusieurs autres organismes communautaires travaillent d'arrache-pied pour réaliser cet important travail. En appuyant la communauté francophone de la Colombie-Britannique, nous contribuons à son essor économique et social », a commenté Pierre Lemieux, qui représente la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell, dans l'Est ontarien.

Pour la FFCB, cet appui financier tombe à point puisque le travail est déjà commencé. L'organisme agira à titre de lien entre la communauté francophone de la Colombie-Britannique et le comité organisateur des Jeux pour s'assurer que l'accueil qui sera réservé aux participants et aux visiteurs francophones.

Causes et conséquences d'une maladie

Branle-bas de combat contre la tuberculose

La tuberculose demeure bien présente aux Territoires.

Maxence Jaillet

Maladie insidieuse répandue dans le monde entier, la tuberculose fait l'objet d'une lutte incessante menée par les différentes autorités de la santé publique. Dans le Nord, où la prévalence de la maladie est plus élevée que dans le reste du Canada, les TNO appliquent aux communautés un programme de surveillance pour diminuer le nombre de personnes infectées (huit à douze cas par année depuis 10 ans).

Déposé en 2006, le rapport Fanning du ministère territorial de la Santé et des Services sociaux, a évalué les répercussions des changements apportés pour améliorer la gestion de la lutte contre la tuberculose aux TNO. Ce rapport débuté en 2004, a défini le dépistage des patients présentant des symptômes comme le premier et le plus important aspect de la lutte antituberculeuse. Depuis quelques années, la sensibilisation de la population et la formation des intervenants de la santé publique ont progressé face à la résurgence de *Mycobacterium tuberculosis* qui est la bactérie déterminant le plus fréquemment la tuberculose. Mais les symptômes pourtant évocateurs : toux persistantes, sueurs nocturnes et perte de poids ne dirigent pas nécessairement les individus vers des analyses qui permettraient de traiter le patient et de diminuer la propagation de cette maladie contagieuse dans l'air. C'est ainsi que sur le terrain, ce sont les campagnes de dépistages ciblés qui occupent l'avant scène de la stratégie gouvernementale.

L'hygiéniste en chef du ministère de la Santé et des Services sociaux des TNO, André Corriveau explique que les programmes scolaires de dépistage sont un outil pour déceler de potentielles éclosions de tuberculose dans les communautés. «Nous adressons le test de sensibilité cutané à la tuberculine à toute une génération. Si le test est positif, ça veut dire que l'individu a été exposé aux germes. Nous avons ensuite des pistes pour identifier d'où provient la contamination», dit-il.

Lorsqu'une personne est porteuse du Bacille de Koch, elle n'est pas forcément malade de la tuberculose et de ce fait contagieuse. Car cette bactérie peut demeurer dans un stade de latence pendant plusieurs années lorsque les leucocytes du système immunitaire sont assez forts pour contrôler la prolifération de la bactérie. « Cette période latente de la bactérie est problématique pour la santé publique, car ces germes sont susceptibles de réactiver la maladie 20 à 30 ans après le premier contact, prévient le Dr Corriveau. Alors dès qu'un porteur est identifié, un traitement antibiotique préventif est administré rapidement». Ce traitement de prophylaxie est initié après de plus amples examens comprenant des radiographies pulmonaires et des analyses d'expectorations qui sont les témoins inéluctables de la présence des bacilles dans les alvéoles pulmonaires.

La tuberculose est dite active alors que les tissus pulmonaires se désagrègent jusqu'à liquéfaction, dès lors la multiplication des bactéries surpasse la force des globules défensifs. Le traitement donné au malade est composé de trois ou quatre antibiotiques. Mais que ce soit celui-ci ou le traitement préventif, tous deux font l'objet d'une surveillance directe lors de leur administration. C'est l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en déclarant l'état d'urgence mondiale pour la tuberculose en 1993, qui a recommandé cette méthode thérapeutique. Les patients sont observés par des professionnels de la santé pendant la durée de leur traitement pour s'assurer qu'il soit complété et qu'aucune dose ne soit omise. Mise en place au TNO depuis 1995, cette méthode permet d'éviter la propagation d'une souche bactérienne résistante aux antibiotiques qui serait beaucoup plus difficile et plus chère à enrayer.

Jean de Dieu Tuyishime, le coordonnateur du réseau TNO Santé en Français, déclare qu'il faut prendre au sérieux cette maladie. «Dans les statistiques, un individu malade peut contaminer au moins 10 autres personnes rapidement. En cas de doute, il faut sans hésiter faire des tests. Lorsque quelqu'un tousse, parle, respire, les bacilles peuvent se répandre dans l'air. Celles-ci restent contagieuses plusieurs heures et une fois inhalées peuvent se loger dans les poumons» explique-t-il.

Une personne atteinte de la tuberculose peut mourir de deux façons si elle n'est pas soignée. Soit par asphyxie, quand les poumons n'offriront plus aucune surface d'échange entre les vaisseaux sanguins et l'air. Soit par noyade, la cavité pulmonaire étant rempli de sang après que des vaisseaux sanguins aient été perforés.

Le vaccin adressé dans la plupart des pays est le BCG (bacille de Calmette-Guérin). Mais dans la plupart des pays occidentaux ce vaccin n'est plus obligatoire vu la rareté de la maladie dans les pays où les niveaux d'hygiène sont élevés. Ce vaccin prévient les formes létales de la tuberculose chez les jeunes enfants, mais ne protège pas contre la circulation du bacille.

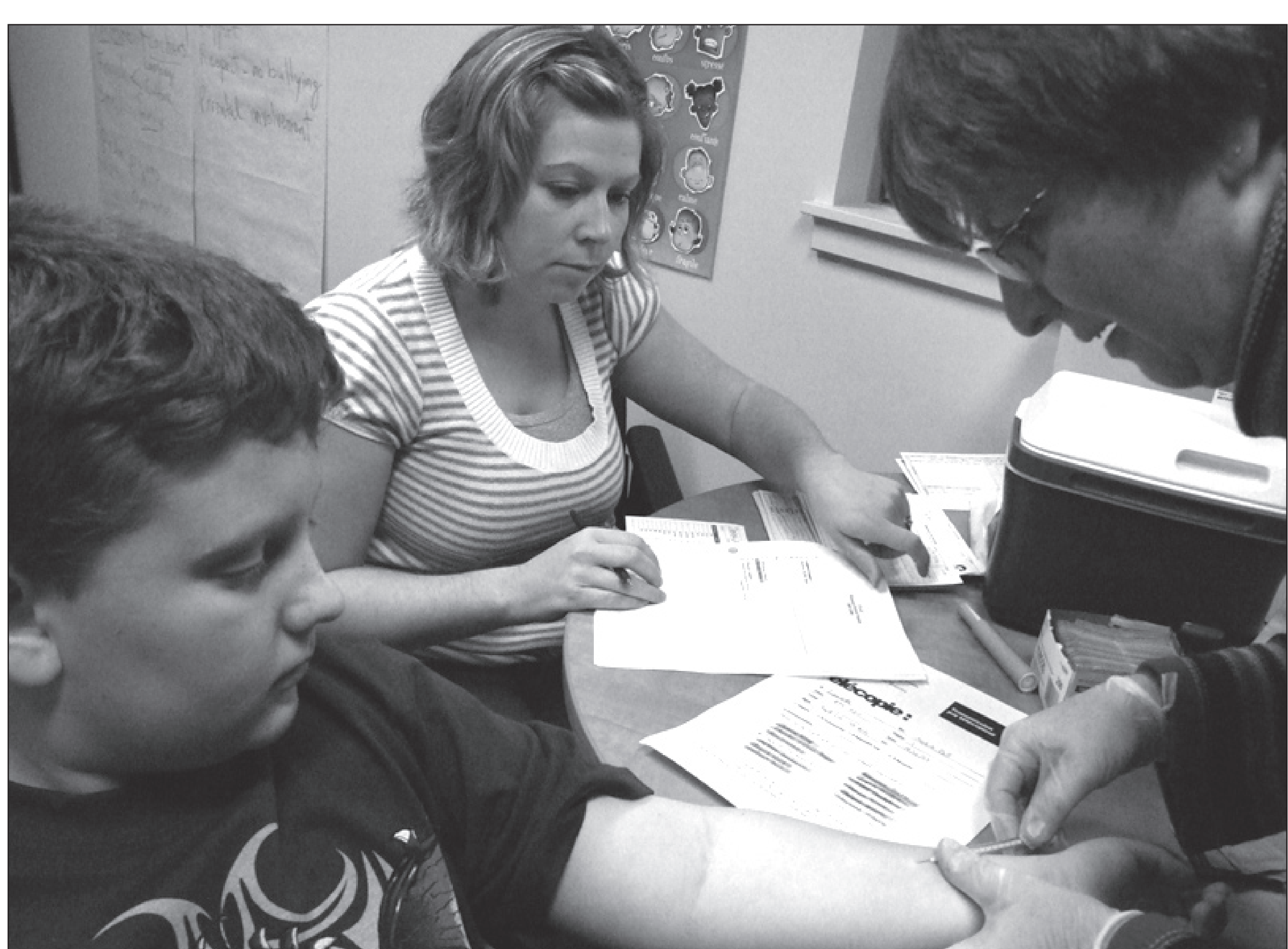


Photo : Maxence Jaillet

Jordan Hordal est un des nombreux élèves de l'École Boréale ayant subi le test cutané à la tuberculine avec courage. Les deux infirmières en santé communautaire de Hay River, Mme Hamilton et Mme Schaub assurant que la piqûre de l'aiguille n'était pas plus douloureuse que celle d'un maringouin.

Langues officielles au Nunavut

Une loi qui a besoin de mécanismes de mise en place

Le gouvernement du Nunavut consulte les organismes porte-parole des langues officielles.

Maxence Jaillet

Le directeur général (DG) de l'Association des francophones du Nunavut (AFN), Daniel Cuerrier, a récemment présenté un mémoire devant le comité permanent Ajauqtiit de l'assemblée législative du Nunavut. Le porte-parole des francophones du Territoire a émis plusieurs recommandations visant à améliorer la mise en place de la loi régissant les langues officielles aux Nunavut.

Actuellement, les membres de cette commission sont chargés d'évaluer les propositions amenées par les différents intervenants sur deux projets de loi concernant les langues officielles (LLO). Le projet de loi 6 pour implanter une nouvelle loi sur les langues officielles, et le projet de loi 7 qui établirait une loi sur la protection de la langue inuit.

Pour le DG de l'organisme francophone, que ce soit la LLO en place ou la nouvelle qui pourrait prévaloir, elles sont toutes les deux parfaites en ce qui concerne les francophones. La seule chose qui cloche, c'est qu'il n'y a aucun mécanisme établi prévoyant leur mise en oeuvre. Lors de la présentation faite au mois d'octobre, les recommandations de l'AFN ont été présentées suivant quatre éléments.

Le premier a incité l'ajout dans la loi de mécanismes forçant le gouvernement à agir. « Si nous ne dotons pas la loi de mesures forçant sa mise en œuvre, nous ne verrons jamais nos droits respecter totalement. Il faut policer cette loi pour qu'au bout du compte, le gouvernement soit obligé de respecter ses obligations. Un système d'amende qui au cumul coûterait plus cher au gouvernement s'il continuait à esquiver ses engagements », développe M.Cuerrier.

Le second élément présenté a soulevé le fait qu'il faut donner les moyens financiers aux communautés pour qu'elles puissent adéquatement s'acquitter des tâches qu'entraîneront la consultation et la participation prévues de ces communautés dans la mise en œuvre de cette loi. Le DG de l'AFN a aussi pointé la nécessité que toutes les lois du Nunavut puissent être révisées pour se conformer aux obligations de la LLO.



Photo : Archives L'Aquilon

Le DG de l'Association des francophones du Nunavut, Daniel Cuerrier.

Finalement, le mémoire a recommandé qu'il soit clairement indiqué au législateur que le texte de loi contienne une quatrième mesure décrétant que le premier ministre devienne également le ministre des langues. Effectivement, cette mesure serait le moyen efficace pour que le ministre en place fasse figure d'autorité au sein du cabinet grâce à son statut de chef de l'exécutif.

Daniel Cuerrier soutient que le gouvernement du Nunavut fait preuve d'une bonne ouverture en permettant aux organismes de s'exprimer. « Ils nous ont écoutés très poliment, maintenant reste à savoir si nos recommandations seront incluses dans les projets de loi », constate-t-il. Les projets de lois 6 et 7 ont passé jusqu'à présent le stade de la seconde lecture à l'assemblée législative. La troisième, nécessaire à l'adoption des projets de loi, sera probablement conduite lors de la prochaine session d'hiver après l'appréciation menée par le comité Ajauqtiit.

Le gouvernement consensuel du tout dernier territoire canadien détient trois autres comités permanents semblables au comité permanent Ajauqtiit. Ces quatre commissions ont pour mandat de surveiller des ministères définis, au niveau des prévisions des dépenses, des lois et des politiques spéciales. Le comité permanent Ajauqtiit doit veiller à la protection et à la mise en valeur de la culture inuite. Il est également chargé d'observer le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse.

Mine Ekati

Les deux parties en viennent à une entente

Les syndiqués devront se prononcer sur la nouvelle convention collective au cours des prochaines semaines.

Nicolas Bussières

Comme l'anticipaient les leaders syndicaux en septembre suite à l'expiration de la dernière convention collective à la mine Ekati, les négociations avec l'employeur se sont très bien déroulées et une entente préliminaire a été conclue le 7 novembre dernier.

Les quelque 400 syndiqués de la mine seront maintenant invités à se prononcer sur cet accord lors de la dernière semaine de novembre et la première semaine de décembre. Mais de l'aveu même du vice-président pour la région du Nord de l'Alliance de la fonction publique du Canada, Jean-François Des Lauriers, cette nouvelle convention offre des améliorations très intéressantes aux travailleurs.

C'est pourquoi, il suggère fortement à ses membres de voter en faveur de cette entente qui répond à plusieurs besoins qui avaient été laissés en suspens suite aux négociations houleuses qui avaient amené à la dernière convention collective d'une durée d'un an. Rappelons qu'une grève de près de trois mois avait paralysé les activités de la mine de diamants au printemps 2006.

Cette fois-ci, la convention collective serait d'une durée de quatre ans, rétroactive au 1er septembre 2007. Parmi les gains, M. Des Lauriers cite des augmentations salariales annuelles équivalentes à l'indice des prix à la consommation plus 1,25 %, la mise sur pied d'un système de résolution de conflit plus simple et plus rapide, un mécanisme de mise à pied plus juste qui tient compte de l'ancienneté et une augmentation de 11,5 % des prestations pour invalidité à court terme.

Finalement, BHP Billiton, le propriétaire de la mine Ekati, versera la somme de 10 000 $ pour la création d'un fonds nordique de justice sociale administré conjointement par l'employeur et le syndicat et qui mettra en place des projets pour faire face à des problématiques sociales qui touchent les communautés du Nord et ses travailleurs.

« L'employeur est arrivé cette année à la table avec une perspective plus positive. Ils savent maintenant que le syndicat est un avantage pour les employés », a expliqué M. Des Lauriers. Ce dernier est persuadé que des conditions de travail rehaussées par la présence d'un syndicat facilitent le recrutement du côté d'Ekati dans un contexte où la compétition est très féroce entre les mines pour aller chercher la main d'œuvre la plus compétente.

Le représentant syndical va même jusqu'à avancer que cette future convention collective établira une norme dans le secteur. « Ça va avoir des répercussions sur les autres opérations minières dans le Nord », a-t-il dit.

La mine Ekati est le premier producteur de diamants au Canada. Elle produit 6 % de l'approvisionnement mondial de diamant par valeur et 4 % par quantité. Elle est située à 300 kilomètres au nord-

Parlement franco-canadien du Nord et de l'Ouest

Un défi qui en vaut la peine

Tommy Hugo Laflamme

(Prince George – Colombie-Britannique) Pendant la fin de semaine du Jour du souvenir, une cinquantaine de participants se sont réunis à Regina, en Saskatchewan, pour le Parlement franco-canadien du Nord et de l'Ouest (PFCNO). Cette 17e édition comptait à son bord des apprentis enthousiastes âgés de 15 à 25 ans, venant de chacune des provinces de l'Ouest et Territoires du Nord. Le PFCNO a pour but d'immerger ces jeunes dans la réalité du monde politique.

Le directeur général de l'Association jeunesse fransaskoise (AJF), Denis Simard, et la coordonnatrice de projets, Guylaine Patenaude, ont eux l'honneur d'organiser cet événement. « Le transport a été le plus gros défi », souligne Denis Simard. Nous avons dû gérer quelques retards et des demandes spéciales des délégations, comme des différentes dates de départ. » Malgré ces aléas, tout le monde est arrivé prêt à débattre et vivre l'expérience d'être un politicien.

Les organisateurs étaient fiers de voir l'implication des Territoires du Nord-Ouest (TNO) et du Yukon, qui ont tous les deux obtenu un taux record de participation. Le Yukon « affichait même complet »! « Je vise environ une trentaine de jeunes au parlement provincial, alors j'espérais le même nombre pour le PFCNO », dit Guylaine Patenaude. Le compte final était de quarante-huit sièges sur cinquante-huit disponibles dans la chambre parlementaire.

De plus, pour une deuxième année consécutive, l'initiative Action médias a formé de jeunes apprentis journalistes qui avaient le mandat de couvrir l'événement. Pour cette édition, trois jeunes ont voulu vivre l'expérience; deux de la Colombie-Britannique et un des TNO. « Je suis contente de voir que des jeunes s'intéressent aux médias et veulent apprendre comment ils fonctionnent, souligne la coordonnatrice de projets d'Action médias, Dominique Philibert. Les participants ont la chance de mettre en application instantanément ce qu'ils apprennent en formations au début du PFCNO. De voir des résultats concrets, c'est valorisant! »

Deux invités spéciaux acadiens sont venus participer à titre d'observateurs afin d'améliorer leur initiative locale et d'y apporter de nouveaux concepts. « J'ai beaucoup appris sur le fonctionnement d'un parlement jeunesse, dit Marc-André LeBlanc de Haute Aboujagane, près de Moncton au Nouveau-Brunswick. Je reviens avec une base plus solide. »

Le coût total pour le PFCNO cette année est de 55 000 $. Environ la moitié du budget a été consacrée au transport. « Le coût habituel pour organiser un tel événement dans une province est de 50 000 $ à 60 000 $ et de 60 000 $ à 70 000 $ dans un territoire », mentionne Denis Simard.

À cause des élections récentes et inattendues, qui ont mené a un changement de gouvernement en Saskatchewan, plusieurs salles à l'Assemblée législative n'étaient pas disponibles. Cela a causé quelques maux de tête, notamment pour les rencontres du cabinet et les différents caucus. Cependant, la Chambre était à l'entière disposition du groupe pour toute la durée de l'événement.

Malgré le montant de travail exigé par l'organisation d'une telle initiative, Denis Simard et Guylaine Patenaude n'hésiteraient pas à revivre l'expérience. La rétroaction positive était la seule récompense attendue. « Le PFCNO, c'est un rassemblement de gens passionnés et intéressants qui savent bien s'amuser! », conclut Denis Simard.



Photo : Dominique Philibert

Guylaine Patenaude (première), coordonnatrice à l'AJF, et Denis Simard, directeur général de l'AJF (dernier), sont entourés de leur équipe d'accompagnateurs, formée du personnel de l'AJF et des associations jeunesse de l'Ouest et du Nord.

Accepté ou rejeté?



La ministre de l'immigration, Jasmine Forget, croit que si le Canada proposait un projet de loi semblabe au sien, avec quelques modifications, il pourrait être accepté.
Photo : Maria Peeters

Maria Peeters

(Prince George – Colombie-Britannique) « Ce projet de loi sur l'immigration est excessif, irréaliste et pas nécessaire! », s'exclama Marc Forster, un des cinquante politiciens en herbe participant au 17e Parlement franco-canadien du Nord et de l'Ouest à Regina. Les jeunes de 15 à 25 ans sont venus de toutes les provinces de l'Ouest et les territoires pour débattre cinq projets de loi du 9 au 11 novembre.

Le projet de loi concernant l'immigration fut le fruit des efforts des Yukonnais apprentis parlementaires. Soigneusement rédigé, il proposait que les immigrants apprennent soit le français ou l'anglais afin de mieux pouvoir communiquer et s'intégrer à la société canadienne.

C'est Jasmine Forget qui a eu la tâche de présenter le projet de loi en tant que ministre de l'immigration. À son 4e et dernier parlement, cela lui a donné la chance d'exercer ses habilités de leadership. Vétéran des Parlements jeunesse, elle s'attendait à susciter des réactions pour et contre son projet de loi.

Jonas Desrosiers du Manitoba était totalement en accord avec celui-ci. « Le projet est une bonne chose à tous les niveaux, dit-il. Les immigrants doivent apprendre à bien communiquer avec les gens qui les entourent. C'est peut-être méchant de les forcer à apprendre une langue, mais ça leur donne plus de chance de s'intégrer. »

D'autres trouvèrent le projet de loi inconstitutionnel. « Il est bien possible de pouvoir se débrouiller au Canada sans connaître aucune des langues officielles, croit Marc Forster de Vancouver. Au lieu d'exiger cela aux nouveaux arrivants, le projet de loi devrait plutôt viser leurs enfants, soit la 2e ou même la 3e génération d'immigrants, surtout ceux qui vont à une école de langue étrangère. C'est un peu ridicule de renvoyer des immigrants parce qu'ils ne continuent pas à démontrer qu'ils maîtrisent une des deux langues officielles après avoir passé leur test de citoyenneté. »

Au bout du compte, la ministre de l'Immigration pense « que si le Canada optait pour un projet de loi semblable, avec quelques modifications, il aurait sûrement du succès. Je ne suis pas surprise que le projet ait été accepté au PFCNO. » Des cinq projets de loi proposés, trois ont été adoptés.

En regardant les débats, on peut être optimiste quant au futur de la politique au Canada, car visiblement il est entre bonnes mains. Ces jeunes députés et ministres en herbe démontrent de fortes qualités qui leur permettront un jour de prendre les rênes de leur destin politique. Qui sait, peut-être représenteront-ils un jour les intérêts d'une population qui aura voté pour eux?

Parlement franco-canadien du Nord et de l'Ouest

De député à ministre

Noémie Robillard

(Yellowknife – Territoires du Nord-Ouest) Du 9 au 11 novembre, un peu plus de 50 jeunes, âgés de 15 à 25 ans, se sont rencontrés a Regina en Saskatchewan, pour débattre de faux projets de loi dans le cadre du Parlement franco-canadien du Nord et de l'Ouest (PFCNO). Si la plupart sont novices, d'autres ont gravi les échelons pour se rendre jusqu'au cabinet du Premier ministre.

Lors d'une première expérience au PFCNO, les participants choisissent généralement la position de député puisqu'elle est davantage une fonction d'observateur. Il s'agit d'une bonne façon d'apprivoiser le monde parlementaire. « Je ne me sens pas intimidée en Chambre et c'est un bon moyen de briser sa gêne, pense Aïsha Laperrière de Whitehorse. Comme c'était ma première expérience, j'ai préféré rester en retrait. Si je reviens l'an prochain, je m'impliquerai plus, et dans deux ans, je tenterai d'être ministre. »

Pour d'autres, la piqûre de la politique les amène à participer à plusieurs Parlements jeunesse de leur province en plus des grands rassemblements que sont les PFCNO. Comme Riley Simonite, de la Saskatchewan, qui a joué le rôle de ministre du Tourisme cette année lors de sa deuxième expérience : « Je suis un mordu de la politique!, s'exclame-t-il. Eh oui, j'aimerais bien devenir le premier ministre du Canada dans le futur! »

Pour le jeune apprenti, la politique, c'est sérieux! « J'aime la responsabilité d'écrire un projet pour exposer mes idées, souligne-t-il. J'ai présenté un projet de loi qui proposait la création de quatre nouvelles équipes de hockey au sein de la Ligue nationale, soit à Winnipeg, Regina, Saskatoon et Victoria! » Un projet simple proposé afin d'initier les nouveaux députés au fonctionnement d'un Parlement.

Riley Simonite est bien conscient de son rôle, mais ne se prend pas trop au sérieux: « Il faut parler et ignorer les autres autour et croire ou prétendre de croire ce que l'on dit, avance le jeune home de 16 ans. J'adore faire cet exercice et j'espère en faire d'autres. »

Kathy Larrivée, de Yellowknife, apprécie sa deuxième expérience davantage cette année, car contrairement à l'année dernière, où il a fallu improviser une chambre des communes dans un sous-sol d'hôtel, tout se déroule à l'Assemblée législative. « Je trouve les projets de loi beaucoup plus amusants et controversés cette année », dit-elle. La participante a bien su appuyer son ministre de la défense avec son projet de loi sur l'enrôlement des nouveaux arrivants au Canada, qui ne faisait pas l'unanimité en Chambre. « J'aimerais vraiment pouvoir revenir au prochain PFCNO, mais mon père étant dans l'armée, je ne sais pas trop où je me retrouver », conclut-elle.

Espérons que cette expérience se répète pour tous ces jeunes qui commencent à apprécier le jeu parlementaire. Peut-être auront-ils la piqûre et poursuivront leur cheminement jusqu'au cabinet du Premier ministre.



Photos : Noémie Robillard

Kathy Larrivée de Yellowknife (à droite) et Aïsha Laperrière de Whitehorse ont beaucoup appris lors de leur expérience au PFCNO. Toutes deux aimeraient s'impliquer davantage l'an prochain.



Photo : Maria Peeters

Noémie Robillard

(Yellowknife – Territoires du Nord-Ouest) Qu'est-ce qu'un cabinet? Un cabinet est constitué tout d'abord du premier ministre (Jean-Michel Beaudry, MB), qui a le pouvoir décisionnel ultime et doit voir à tous les détails. Suivi de son vice-premier ministre (Julien Doucette-Préville, ALB), qui doit remplacer ce dernier lors d'absences. La présidente de la Chambre (Karlynn Grenier, ALB) siège en tant que représentante de la reine d'Angleterre. Elle dirige la Chambre et donne la parole. La vice-présidente (Julie Johnson, ALB), elle, s'occupe des pages et du greffier. La leader de la Chambre (Zoé Fortier, SASK), quant à elle, décide des pauses et signale tout changement à l'horaire.

Sur la photo, de gauche à droite : le premier ministre, le vice-premier ministre, la présidente, la vice-présidente et la leader de la Chambre

Projet de rédaction de l'école St-Joseph

Nouvelles portatives à l'École St-Joseph

par Kent Nilson

L'année dernière, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et YCS (Yellowknife Catholic School) ont acheté de nouvelles portatives pour l'École St-Joseph.



Après le feu d'août 2006 qui a détruit plusieurs classes, un mini gym et quelques parties de l'école, le gouvernement et YCS ont confirmé qu'il y avait surtout un besoin de plus de classes pour l'année 2007-2008.

Les portatives ont approximativement la même largeur qu'une classe normale. Ils sont arrivés à Yellowknife le 2 septembre, après un retard de cinq jours. L'équipement et les matériaux sont arrivés de l'Alberta sur des camions de transport de 18 roues, puis les entrepreneurs ont commencé à travailler tout de suite. La construction a duré quatre semaines et les classes des portatives étaient complètement construites le week-end du 22 septembre. Les élèves et les professeurs pouvaient enfin y rentrer le matin du 25 septembre.

À l'intérieur, les portatives ressemblent à une petite école. Il y a six salles de classe, un grand corridor, des casiers à l'intérieur et à l'extérieur des classes, beaucoup de fenêtres et de très grandes salles de bains.

Malgré tous ces avantages, quelques élèves étaient en colère, comme John White (élève de 8e année). «Je ne suis pas content du tout, dit-il. Les portatives sont arrivées en retard et ils les ont construits lorsqu'on travaillait, ce qui était très bruyant. J'avais espéré qu'ils auraient terminé lorsque nous sommes revenus à l'école, mais je m'étais trompé.» Au contraire, Mme Campbell (la directrice de l'École St-Joseph), pense qu'elles sont merveilleuses. «J'adore le corridor et l'entrée. Ils sont si clairs et larges; les portatives sont très attrayantes.»

Sauve ton environnement!

par Alea Stockton

Il y a plusieurs façons de sauver l'environnement. Recycler est juste une des choses que tu peux faire. Les autres façons pour sauver l'environnement sont de ne pas polluer avec des déchets, choisir des produits qui sont meilleurs pour l'environnement, utiliser moins d'énergie et essayer de ne pas utiliser une voiture.

Ne laisse pas tes déchets sur le plancher pour que le monde reste vert. Mets toutes les choses qui peuvent être recyclées dans une boîte de recyclage et prends tes vêtements au magasin de charité. Fais un compost pour les choses qui peuvent aller dans le compost. Mets tout le reste dans la poubelle.

Choisis des produits qui sont meilleurs pour l'environnement. Le meilleur vêtement est le coton organique. Le coton qui n'est pas organique utilise beaucoup trop de pesticides. Le coton régulier utilise 25 % des pesticides du monde, mais le coton organique est le coton qui grandit sans utiliser les pesticides. Le coton qui est recyclé est aussi bon pour l'environnement. Choisis des produits de nettoyage qui sont bons pour l'environnement. N'achète pas des produits avec des aérosols. Essaie de ne pas acheter des produits en plastique qui ne peuvent pas être recyclés.

À la maison, essaie d'utiliser moins d'électricité en éteignant les lumières. Ça coûte moins cher et c'est bon pour l'environnement. Réduis la température quand tu n'es pas à la maison pour que ça n'utilise pas autant d'électricité. Si tu construis une maison achète de l'isolant recyclé qui tient bien ta maison au chaud. S'il garde ta maison bien au chaud, tu devrais utiliser moins d'énergie pour chauffer ta maison. Si tu achètes quelque chose d'électrique, il doit y avoir la mention énergie efficace. Ça va coûter moins cher pour toi et ce sera bon pour l'environnement. Si possible, mets tes vêtements dehors pour sécher, pour que tu n'utilises pas trop d'énergie. Mets autant de vêtements possible dans ta laveuse pour que tu n'aies pas à faire beaucoup de brassées.

Au lieu de conduire tes enfants à l'école chaque jour, marche ou prends une bicyclette. Les voitures polluent et détruisent notre planète. C'est aussi bon si tu prends l'autobus ou utilises une automobile qui utilise moins d'énergie. Éteins ta voiture quand tu es arrêté. Cesse d'acheter des voitures qui polluent.

Il y a plusieurs façons pour aider l'environnement. Ce sont juste quelques suggestions. Aidez-nous à garder le monde vert!

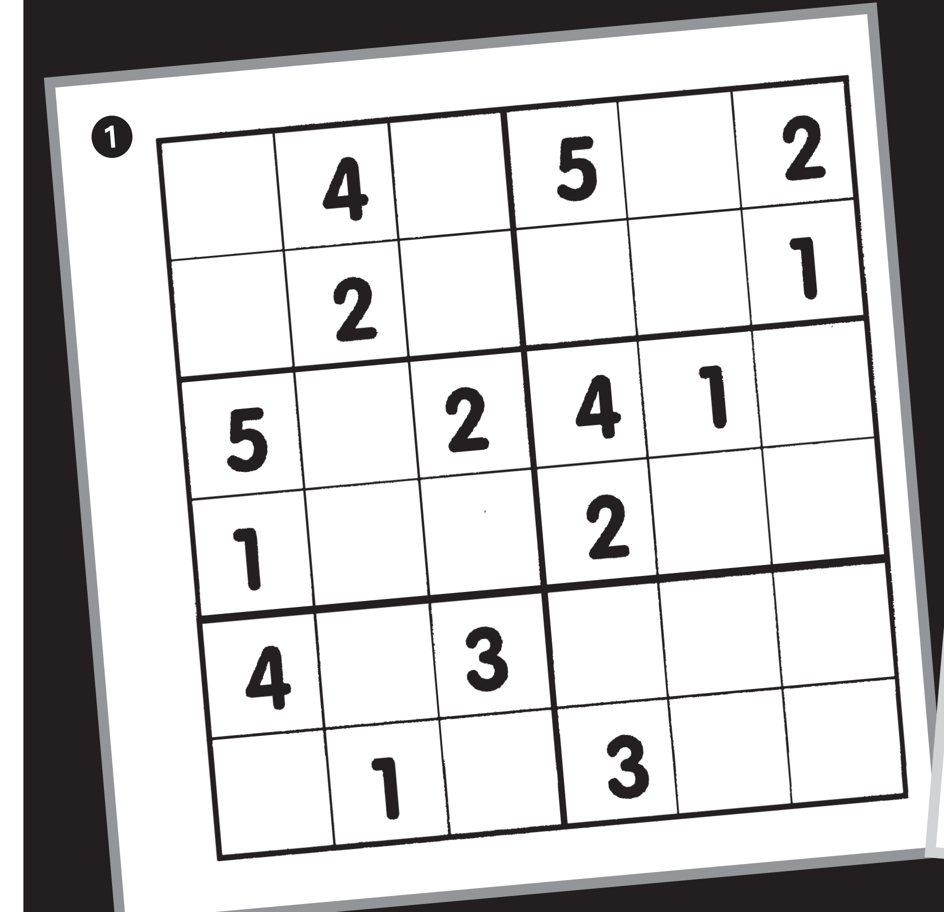


Le Club de **Bicolo**

Spécial Sudoku

Lors de mon dernier voyage au Japon, j'ai développé une passion pour le sudoku. Voici les jeux que j'ai fabriqués pour toi. N'oublie pas les 3 règles :

1. Chaque case doit contenir un chiffre de 1 à 6.
2. Tous les chiffres de 1 à 6 doivent se retrouver dans chaque colonne, chaque rangée et chaque région (séparées pas une ligne noire).
3. Aucun chiffre ne doit se répéter dans une même colonne, ligne ou région.



❶

	4		5		2
	2				1
5		2	4	1	
1			2		
4		3			
	1		3		

❷

3			6		
	6	1			
	4		5		2
	3	5			1
	1				
6	2			5	3

❸

	6	5	4		
	1	4	6		2
		6			
					6
	5				3
1		3		6	5

❹

		4	5		
			6		2
	2		4	1	
4		3			5
6					
3				1	6

SOLUTIONS

❶

6	4	1	5	3	2
3	2	5	6	4	1
5	6	2	4	1	3
1	3	4	2	6	5
4	5	3	1	2	6
2	1	6	3	5	4

❷

3	5	2	6	1	4
4	6	1	3	2	5
1	4	6	5	3	2
2	3	5	4	6	1
5	1	3	2	4	6
6	2	4	1	5	3

❸

2	6	5	4	3	1
3	1	4	6	5	2
5	2	6	3	1	4
4	3	1	5	2	6
6	5	2	1	4	3
1	4	3	2	6	5

❹

2	6	4	5	3	1
1	3	5	6	4	2
5	2	6	4	1	3
4	1	3	2	6	5
6	5	1	3	2	4
3	4	2	1	5	6

Jugement sur l'élection municipale de Hay River

Une élection à refaire

Suite à un jugement de la cour suprême des TNO, la ville de Hay River se retrouve sans conseil municipal.

Maxence Jaillet

Le 31 octobre, le juge Vertes de la Cour suprême des TNO a invalidé l'élection 2006 du conseil municipal de la ville de Hay River. Le verdict du procès a remis en cause la conformité du comptage des bulletins pour le scrutin des conseillers. Celui-ci a été délégué aux agents électoraux de certains candidats et son dépouillement n'a jamais été confirmé par la directrice de scrutin de la ville, ce qui est contraire à la loi.

Le procès a opposé un résident de Hay River, Wayne Keefe, qui questionnait les irrégularités qu'il a remarquées le soir de l'élection et la directrice de scrutin Selena Pukanich qui était en charge du bon fonctionnement du vote. Si au prime abord M. Keefe voulait contester la méthode de dénombrement des bulletins, ce sont plusieurs irrégularités qui ont été dévoilées au fil des quatre jours de jugement. Le vote par anticipation a initialement récolté 42 votes, mais 38 autres personnes ont pu voter en se rendant au domicile de Mme Pukanich ou chez eux si la directrice de scrutin se déplaçait. Malgré l'absence de déclarations officielles de ces électeurs par anticipation, une liste des votants a été rédigée. Lors de la journée des élections, Selena Pukanich a ouvert devant témoins certaines urnes de vote pour compacter les bulletins afin de répondre au manque d'urnes disponibles. Après la fermeture des bureaux de vote, la seule agente responsable du décompte des bulletins n'a assuré que le vote pour la mairie. Le vote pour le conseil a été délégué à des personnes non assermentés sans que ce dénombrement ne soit vérifié ultérieurement. C'est cette dernière irrégularité qui invalide l'élection des huit membres du conseil municipal.

Le juge Vertes écrit dans son jugement qu'un des principes de la justice canadienne est d'essayer d'établir que l'élection a été effectuée en accord avec la loi, et que les irrégularités n'ont pas affectées le résultat de l'élection. Dans ce cas-ci, il a été démontré que toutes les activités des personnes responsable de l'élection ont été faites de bonne foi et seul le bon fonctionnement du vote ont motivé les actions de la directrice de scrutin. Ainsi, aucune charge n'a été retenue contre celle qui a plaidé pour un manque de formation et de connaissance.

Le requérant de ce jugement affirme qu'il n'a jamais eu d'intérêt pour la politique et qu'il a agi par simple souci de démocratie. « Je suis heureux et je respecte le jugement, comment M. Keefe. Je sens que le verdict a été établi selon la meilleure compréhension possible du juge devant les éléments relatés au cours du procès. Mais je reste un peu désenchanté du résultat dans ce sens que le gouvernement n'a pas assumé sa responsabilité qui est de protéger les élections. Pour moi c'est la fin de l'histoire. Je reste intéressé à savoir comment la ville va maintenant réagir et je serais très heureux lorsqu'elle possédera un nouveau conseil pour gérer la place le plus tôt possible ».

La ville de Hay River se retrouve en effet avec un maire sans conseiller. Une situation sans précédent aux TNO comme le ministre des Affaires municipales et communautaires (MACA), Michael McLeod, le note dans un communiqué. Celui-ci a travaillé en collaboration avec le maire de Hay River, John Pollard, pour établir rapidement un agenda électoral. Une élection partielle sera tenue le 10 décembre prochain pour élire les huit nouveaux membres du conseil municipal. Le jugement de la Cour suprême ne remet aucunement en cause le travail ou l'intégrité des membres du conseil qui ont siégé pendant un an à l'hôtel de ville de Hay River. Ainsi, tous peuvent se représenter à la nouvelle élection. Le mandat de se nouveau conseil sera effectif jusqu'en octobre 2009, date à laquelle étaient planifiés les élections municipales. Le ministère en charge indique qu'il assurera cette fois-ci la formation et le soutien nécessaires au directeur de scrutin.



Ce qu'on dit aux audiences

Les intervenants y vont de leurs recommandations

Certains groupes comme Alternative North et le Sierra Club du Canada suggèrent que le projet de gazoduc du MacKenzie ne soit pas adopté sous sa forme actuelle.

Nicolas Bussières

Près de 800 recommandations provenant de 33 groupes d'intervention ont été déposées dans les dernières semaines à la Commission d'examen conjoint du Projet de gazoduc du MacKenzie. Plusieurs d'entre elles ont été approfondies lors de la dernière séance d'audiences publiques qui s'est tenue à Inuvik du 6 au 8 novembre dernier.

Que ce soit sur le plan économique, environnemental, réglementaire, de la gestion des ressources ou au niveau des valeurs traditionnelles, la Commission d'examen conjoint devra jongler avec tout un éventail de recommandations.

Pour donner une idée de la teneur diverse des énoncés, une des 15 recommandations du Dehcho Naxehcho (les sages) veut par exemple que le projet soit laissé en veilleuse et qu'il n'y ait aucun droit de passage du gazoduc sur les territoires Dehcho tant qu'une entente de revendication territoriale n'aura pas été conclue avec le gouvernement du Canada.

Autre intérêt, autre recommandation, le Northern Pipeline Projects Ltd a limité ses neuf recommandations à des mesures à mettre en place pour faciliter le recrutement et l'intégration des travailleurs sur le projet.

Toujours pour illustrer l'infinie variété des propositions selon le groupe en question, l'une des 11 recommandations du Comité canadien des ressources arctiques stipule que le volume d'extraction du gaz naturel des trois puits de forage n'excèdera en aucun moment 830 millions de pieds cube par jour. Ou bien les sept recommandations du groupe Ecology North qui privilégient un contrôle serré du volume des émissions de gaz à effet de serre.

La Commission aura donc la lourde et délicate tâche d'évaluer tout ça dans son ensemble et ensuite rédiger un rapport en considérant avec plus ou moins d'intérêt les multiples recommandations. Elle entreprendra cette démarche peu après la fin du long processus des audiences publiques qui avait débuté en février 2006 et qui est d'ailleurs sur le point de se terminer. Au total, 30 séances ont été tenues jusqu'à maintenant dans différentes communautés des TNO ainsi que Whitehorse et Edmonton. La 31e et dernière séance aura lieu à la fin novembre à Inuvik et portera sur les remarques finales.

Deux groupes s'opposent

L'étape des recommandations aura aussi permis à certains groupes d'intervention d'y aller d'une vision plus globale du projet. C'est le cas du groupe Alternative North ainsi que le Sierra Club du Canada qui ont chacun déclaré formellement lors des audiences publiques de la semaine dernière que le projet ne soit pas mis de l'avant sous sa forme actuelle.

« Nous sommes d'avis que ce n'est pas dans l'intérêt du public d'aller de l'avant avec le projet de gazoduc du MacKenzie tel que présenté », a déclaré le porte-parole Kevin O'Reilly, devant la Commission le 6 novembre.

Alternative North justifie notamment sa position sur des revenus de taxe inadéquats, l'absence d'une entente de dévolution et l'absence d'un fonds à long terme pour assurer que les générations futures pourront bénéficier du projet. Le manque d'information sur le plan de fermeture qui suivra la fin des activités du gazoduc est aussi une source d'inquiétude pour le groupe.

Du côté du Sierra Club du Canada, le représentant Stephen Hazell s'est aussi prononcé contre le projet. Il a mentionné lors des audiences qu'encore beaucoup de travail reste à faire avant que ce projet ne devienne acceptable. « Nous pensons qu'il est essentiel qu'une évaluation appropriée des effets cumulatifs soit menée avant l'approbation. Donc les impacts sur l'environnement de futurs développements de gaz naturel pourraient être pris en considération », a-t-il notamment déclaré.

Malgré tout, Alternative North et Sierra Club du Canada se sont permis de présenter respectivement 60 et 29 recommandations à la Commission d'examen conjoint advenant le cas où le projet serait accepté.



Gestionnaire des services sociaux

Programmes sociaux **Inuvik/Tuktoyaktuk, TNO**

Poste à durée indéterminée

Le traitement initial est de 44,89 $ l'heure (soit environ 87 536 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 12 160 $.

No du concours : 2007-47-5380
Date limite : le 26 novembre 2007

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : courriel : hlthss_recruitment@gov.nt.ca, Ministère des Ressources humaines, Service de recrutement du personnel paramédical, Édifice Laing, 2e étage, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Fax : 867-873-0168

- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'employés sous-classés.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site Web : www.hr.gov.nt.ca/employment*



Commis administratif et à la réception

Programmes sociaux **Yellowknife, TNO**

Poste à durée déterminée d'un an

Le traitement initial est de 24,25 $ l'heure (soit environ 47 288 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : 2007-57-5387-5
Date limite : le 23 novembre 2007

Travailleur de soutien à la maison

Yellowknife, TNO

Poste à durée déterminée d'un an

Le traitement initial est de 24,25 $ l'heure (soit environ 47 288 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : 2007-86-5389-5
Date limite : le 23 novembre 2007

Apprenti coordonnateur communautaire

Administration **Lutsel K'e, TNO**
Concours limité

Poste à durée indéterminée

Le traitement dépendra du niveau d'éducation et d'expérience, auquel s'ajoutera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 12 947 $.

No du concours : 2007-57-5400-4
Date limite : Ouvert jusqu'à ce qu'un candidat qualifié soit trouvé

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Ministère des Ressources humaines, Services de gestion et de recrutement, 2e étage, Édifice Laing, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Fax : 867-873-0281; courriel : jobsyk@gov.nt.ca

- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'employés sous-classés.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site Web : www.hr.gov.nt.ca/employment*

Petites annonces

Villas en Floride

Golfe du Mexique, 2 chambres à coucher toutes équipées, six personnes maximum. Piscines, jacuzzis, tennis. Bradenton, Floride 1-800-926-9255 mentionnez Code201 (spéciaux) shorewalk.com

Petites annonces

Placez une annonce dans les journaux francophones à travers le Canada, Choisissez une région ou tout le réseau – c'est très économique! Contactez-nous à l'Association de la presse francophone au 1 800 267-7266, par courriel à petitesannonces@apf.ca ou visitez le site Internet www.apf.ca et cliquer sur l'onglet PETITES ANNONCES.



CONSEIL RÉGIONAL DE SANTÉ DE STANTON

Infirmière autorisée – Médecine (2 postes)

Yellowknife, TNO

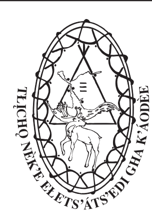
Poste à durée indéterminée

Le traitement initial est de 35,78 $ l'heure (soit environ 69 771 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : 2007-17-5382
Date limite : le 16 novembre 2007

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Ministère des Ressources humaines, Service de recrutement du personnel paramédical, Édifice Laing, 2e étage, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Fax : 867-873-0168; courriel : hlthss_recruitment@gov.nt.ca

- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'employés sous-classés.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site web : www.hr.gov.nt.ca/employment*



Agence des services communautaires Tlicho

Travailleur social communautaire, niveau III (2 postes)

Behchoko, TNO

Un poste à durée indéterminée
Un poste à durée déterminée d'un an

Le traitement initial est de 35,78 $ l'heure (soit environ 69 771 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 928 $.

No du concours : 2007-27-5383
Date limite : le 16 novembre 2007

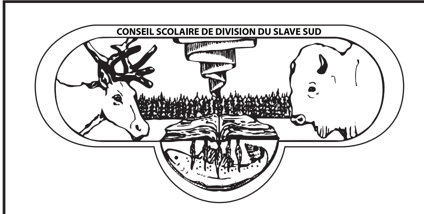
Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Ministère des Ressources humaines, Service de recrutement du personnel paramédical, Édifice Laing, 2e étage, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Fax : 867-873-0168; courriel : hlthss_recruitment@gov.nt.ca

- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'employés sous-classés.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site web : www.hr.gov.nt.ca/employment*

Les *Petites annonces* de L'Aquilon est un service communautaire offert gratuitement aux abonnés de L'Aquilon.

Pour nous joindre : Téléphone : 873-6603 (Yellowknife) ou 875-0117 (Hay River)

aquilon@internorth.com



Aide-enseignant en langue autochtone – Slavey

École secondaire Diamond Jenness **Hay River, TNO**

Poste à durée déterminée jusqu'au 30 juin 2008

Le traitement initial est de 26,09 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 4 793 $.

No du concours : 2007-68-5391
Date limite : le 26 novembre 2007

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Ministère des Ressources humaines, Centre des services à la clientèle de Hay River, Bureau 209, 62 Woodland Drive, Hay River NT X0E 1G1. Fax : 867-874-5095; courriel : jobshayriver@gov.nt.ca

- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'employés sous-classés.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site web : www.hr.gov.nt.ca/employment*



Gestionnaire – Centre de recherche du Slave Nord

Institut de recherche Aurora **Yellowknife, TNO**

Poste à durée déterminée jusqu'au 31 janvier 2011.

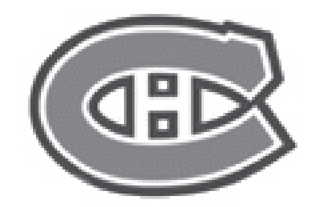
Le traitement initial est de 41,05 $ l'heure (soit environ 80 048 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : 2007-73-5392-4
Date limite : le 23 novembre 2007

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : courriel : jobsyk@gov.nt.ca, Ministère des Ressources humaines, Services de gestion et de recrutement, 2e étage, Édifice Laing, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Fax : 867-873-0281

- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'employés sous-classés.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site web : www.hr.gov.nt.ca/employment*

Le Canadien de Montréal



Un bon filet de sécurité



Alain Bessette

13 novembre 2007 - Je termine mon petit constat général du club avec la position la plus importante, celle du gardien de but.

Parlons d'abord du gardien numéro 1 du club, Cristobal Huet. Je ne suis pas certain qu'il va obtenir, comme l'an dernier, une invitation au match des étoiles, mais sa performance depuis le début de la saison est des plus acceptables si on se fie à ses statistiques.

Il présente une moyenne de buts alloués par match de 2,07 ce qui le place au septième rang de la ligue nationale. De plus, il affiche un pourcentage d'arrêts de 93,1 %; huitième dans la LNH. Ce sont donc des statistiques dignes d'un gardien numéro 1.

Puis, il y a Carey Price. Bien des gens voient en lui le futur gardien numéro 1 du club, un digne successeur des Dryden et Roy. Disons que c'est encore un peu tôt pour confirmer ou infirmer la justesse de ces attentes. Par contre, on ne peut s'empêcher de noter l'excellent début de carrière professionnelle du jeune cerbère. Sa moyenne de buts alloués est de 2,44 (14e de la LNH) et son pourcentage d'efficacité de 91,9 % (11e de la LNH) sont très respectables.

Pris séparément, nous avons donc deux très bons gardiens. Analysés ensemble, nous avons un des meilleurs duos de gardiens de la ligue nationale. Cela représente une énorme différence avec l'an dernier.

L'an dernier, Huet a connu une excellente saison jusqu'à ce qu'il soit blessé. Pour assurer la relève, le club ne comptait que sur David Aebisher, qui ne joue même plus dans la Ligue nationale ayant été rétrogradé à la ligue américaine par les Coyotes de Phoenix. La performance d'Aebisher était tellement lamentable qu'un jeune gardien de la ligue américaine (Halak) s'est retrouvé dans les patins de gardien partant.

Les blessures sont choses courantes dans ce sport. Avec Price en réserve, une blessure à Huet n'aurait pas des effets aussi désastreux que l'an dernier. De plus, cette situation des gardiens de but offre à l'entraîneur un peu de souplesse. À la suite de deux performances décevantes de Huet contre Toronto, Carbonneau a décidé lors du dernier match opposant son club aux Maple Leafs d'envoyer Carey Price dans la mêlée. Résultat : malgré une nette domination du club torontois pendant la joute, la performance de Price a permis au Canadien de rester dans le match et de remporter la victoire.

Plusieurs observateurs ont souvent souligné l'hypothèse que Huet n'était peut-être pas en mesure de jouer 60 ou 70 matchs par saison. Pas de problème, avec Price dans les parages, Huet n'aura pas à disputer plus d'une cinquantaine de matchs et devrait rester au sommet de sa forme toute la saison.

Une autre statistique intéressante en terminant. Le club débute ses matchs en trombe puis dispute les autres périodes sur un pied d'égalité avec les adversaires. Ainsi, après 17 rencontres, le Canadien a enfilé 18 buts en première période et il n'en a accordé que sept. Le Tricolore s'est contenté de 14 buts en troisième et ses adversaires en ont marqué 13.

Résultats

8 novembre Mtl 2 – Boston 1

10 novembre Ottawa 3 – Mtl 1

13 novembre Mtl 4 – Toronto 3 (TS)

Littérature

Titre : *Le nouveau tracteur*

Un roman jeunesse de David Baudemont (collectif)



Entre l'école et la ferme, Simon, 15 ans, a fait son choix. Moqueries et bagarres attendent chaque jour Simon dans la cour d'école. François, le « nouveau » venu de Régina, va précipiter Simon dans une descente aux enfers. Le nouveau tracteur est une visite dans la Saskatchewan rurale des années quarante.

Géologue de formation, David Baudemont entreprend dernièrement une carrière en art-thérapie centrée sur les enfants en difficultés et l'autisme. Cette longue « transformation » l'a fait passer par la chanson, l'écriture théâtrale et l'animation d'ateliers d'écriture. À ce jour, il a travaillé avec un grand nombre d'enfants et d'adolescents de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta. Olga et Le nouveau tracteur sont ses dernières productions et paraissent dans la collection eSKapade des Éditions de la nouvelle plume. David vit à Saskatoon, au milieu des Prairies, avec sa famille. La réalité des plaines est une source d'inspiration pour lui ainsi que pour ses étudiants.

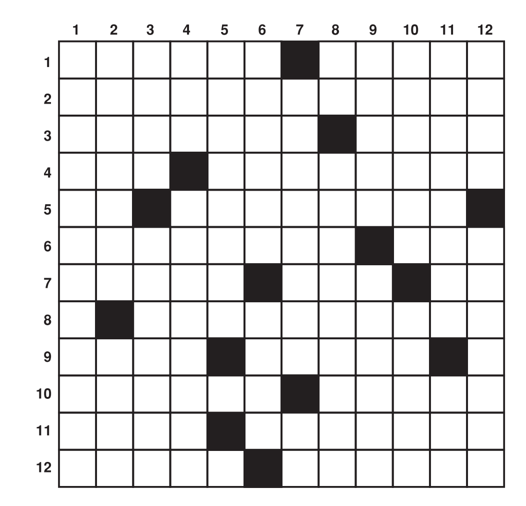
À partir de 11 ans, Les Éditions de la nouvelle plume

*Trouvez ce livre chez votre libraire ou commandez-le chez Livres, Disques, Etc. au www.livres-disques.ca ou au 1 888 320-8070.

MOTS CROISÉS

Les mots croisés de chez nous

PROBLÈME NO 986



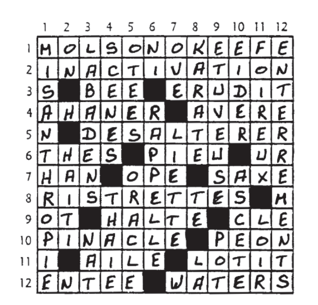
HORIZONTALEMENT

1- Il comprend encore dix provinces. – Corps céleste naturel.
2- Qui narre des évènements en suivant le seul ordre chronologique.
3- Cataires. – Aspirant.
4- Détruit. – Multiplias, accumulas.
5- Pronom étranger. – Inventif.
6- Frappent de stupeur. – Manche d'un match de tennis.
7- Prénom féminin. – Poil. – Souri.
8- Écrit officiel.
9- Pin. – Détestera, exécrera.
10- Voyou. – Refuge.
11- Personne. – Sensationnelle.
12- Passe au sas. – Appuyée sur son séant.

VERTICALEMENT

1- Divisées en cent parties.
2- Rendre sans volonté. – Éructa.
3- Insecte des eaux stagnantes. – Période de déclin d'une maladie.
4- Bourrique. – Fruits de l'aubépine.
5- Sortir de terre.
6- Se dit d'un canal qui permet d'amener l'eau. – Membre d'une confrérie religieuse de l'Inde.
7- Grande ferme d'élevage en Amérique latine. – Estelle Asselin.
8- Finit en hiver. – Habillions avec mauvais goût ou d'une manière un peu ridicule.
9- Arrêt de la circulation d'un liquide organique. – Énoncerais à voix haute un texte écrit.
10- Suites enchevêtrées de choses. – Plaçai, mis dans un espace.
11- Remettra en état ce qui a subi un dommage. – Personnel.
12- Fixes sa demeure habituelle. – Petit lac de la Forêt-Noire, en Allemagne.

RÉPONSE DU NO 985



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	O	L	S	O	N	O	K	E	E	F	E
2	I	N	A	C	T	I	V	A	T	I	O	N
3	S	■	B	E	E	■	E	R	U	D	I	T
4	A	H	A	N	E	R	■	A	V	E	R	E
5	N	■	D	E	S	A	L	T	E	R	E	R
6	T	H	E	S	■	P	I	E	U	■	U	R
7	H	A	N	■	O	P	E	■	S	A	X	E
8	R	I	S	T	R	E	T	T	E	S	■	M
9	O	T	■	H	A	L	T	E	■	C	L	E
10	P	I	N	A	C	L	E	■	P	E	O	N
11	I	■	A	I	L	E	■	L	O	T	I	T
12	E	N	T	E	E	■	W	A	T	E	R	S

Horoscope

SEMAINE DU 18 AU 24 NOVEMBRE 2007

Bélier

BÉLIER
Vous avez beaucoup de choses à comprendre au plan humain. Vous terminez un cycle pendant lequel vous avez vécu plusieurs difficultés. Vous êtes capable de faire en sorte que tout soit merveilleux dans votre existence.



TAUREAU
La planète Neptune fait que vous avez beaucoup d'hésitations dans tout ce que vous vivez. Cela vous apporte une grande capacité de réflexion car vous ne voulez pas vous illusionner.



GÉMEAUX
Vous avez plusieurs choses à vivre dans le domaine des sentiments. Vous vous posez plusieurs questions et vous n'arrivez pas à comprendre ce que l'on veut vraiment de vous. Cela vous épuise moralement.



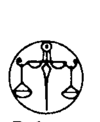
CANCER
Vous êtes sur le point de vivre des choses extraordinaires. Cela vous apportera du bonheur. Vous en serez étonné. Croyez en vous-même.



LION
Vos sentiments sont merveilleux. Vous êtes capable d'un grand dévouement. Vous voulez que tout soit extraordinaire. Vous avez le goût de voyager.



VIERGE
Vous êtes capable d'une grande stabilité. Vous êtes fort moralement. Vous ne voulez pas vous laisser impressionner. Vous allez vers des choses peu communes.



BALANCE
Le Nœud Nord (Nœud ascendant de la Lune) fait que vous êtes capable de mieux diriger vos projets vers du succès. Vous pensez à des choses étonnantes. Vous êtes capable d'un grand dépassement personnel. Cela vous rend heureux.



SCORPION
Vous voulez être près des gens qui vous font confiance. Vous voulez arriver à une grande maturité. Cela occupe beaucoup vos pensées.



SAGITTAIRE
Vous savez vous protéger de plusieurs difficultés. Cela est important pour vous. La planète Saturne fait que vous allez vers des choses qui seront capitales dans votre vie professionnelle.



CAPRICORNE
Vous avez un certain sens de l'humour et présentement, il est puissant. Vous êtes capable de faire voir aux autres des choses auxquelles ils n'auraient jamais pensé avant que vous leur disiez.



VERSEAU
Vous êtes dans une période où vous voulez vraiment réussir. Vous avez besoin que l'on soit fier de vous. Tout ce que vous faites fait beaucoup parler.




POISSONS
Vous êtes capable de mieux voir ce qui vous revient. La Lune Noire fait que vous respectez vraiment les choses qui ont de la valeur pour vous.